

# Survol des marchés de valeurs de placement

---

## Objectifs

**D**ans ce texte, nous faisons une tournée des principaux marchés sur lesquels il est possible de se procurer des produits d'épargne et des valeurs de placement. De façon particulière, après avoir assimilé les notions abordées dans ce chapitre, vous pourrez :

1. décrire les différents marchés de valeurs de placement en mentionnant les valeurs qu'on y trouve et les intermédiaires y participant ;
2. distinguer les principaux types de valeurs de placement permettant l'atteinte de l'objectif de la sécurité financière ou celui de la progression financière.

Pour être en mesure d'élaborer une planification financière qui englobe des décisions concernant les deux paliers de niveaux supérieurs, la sécurité financière et la progression financière, il faut d'abord acquérir une bonne connaissance de base des valeurs disponibles sur les marchés financiers pour permettre l'atteinte de ces objectifs. Une telle connaissance suppose en fait que l'on a des notions de base sur le fonctionnement des marchés financiers.

La distribution des produits financiers a connu des changements importants avec l'élimination de plusieurs obstacles législatifs qui maintenaient des démarcations étanches entre quatre types d'institutions que l'on appelle à l'occasion les quatre piliers du secteur financier. Ces institutions financières, de même que leur rôle traditionnel, sont décrites ci-après :

- *Les banques et les quasi-banques, telles les caisses populaires.* Celles-ci émettent des certificats de placement, recueillent les épargnes et offrent des services bancaires traditionnels.

- *Les compagnies d'assurances.* Elles sont à l'œuvre essentiellement sur les marchés où l'on se procure des valeurs permettant l'atteinte de l'objectif de la sécurité financière.
- *Les compagnies de fiducie.* Elles offrent des services de nature bancaire et émettent des certificats de placement. Elles exercent également leur activité dans le domaine du courtage immobilier.
- *Les courtiers en valeurs mobilières.* Ils négocient sur le marché primaire et sur les marchés secondaires des valeurs mobilières, telles des actions et des obligations, pour des clients institutionnels, pour des particuliers ou en leur nom propre.

Au cours des années 80, l'industrie des services financiers est entrée dans une phase de restructuration majeure qui se poursuit toujours. Les principales maisons de courtage en valeurs mobilières ont été acquises par les grandes banques à charte canadiennes. Par exemple, Lévesque Beaubien Geoffrion, la plus importante maison de courtage au Québec, est maintenant une filiale de la Banque Nationale du Canada. Certaines entreprises de ce secteur se sont lancées dans la distribution de produits autrefois réservés à un autre secteur d'activité; par exemple, on peut aujourd'hui se procurer des assurances-habitation et automobile au comptoir de services des caisses populaires Desjardins.

En janvier 1994 est entré en vigueur le nouveau Code civil du Québec qui comporte plusieurs implications pour la distribution des produits financiers. Des sections précises de ce document traitent de produits telles les propriétés immobilières, l'assurance-vie et les rentes. De plus, des dispositions générales s'appliquent à tous les types de contrats. Parmi les changements majeurs, on trouve des dispositions qui obligent les institutions qui offrent certains produits financiers à formuler les dispositions contractuelles dans un langage accessible pour les investisseurs. Bien qu'une telle mesure ait été favorablement accueillie par tous ceux qui souhaitent voir se développer de saines habitudes en matière de gestion des finances personnelles, on reconnaît aussi que son impact demeurera limité pour les contribuables qui seront insuffisamment préparés à assumer la gestion de leurs finances personnelles.

Au moment où la distribution des produits était en butte à ces changements importants, l'éventail des produits disponibles connaissait des ajustements réguliers pour tenir compte, principalement, des possibilités offertes et des contraintes imposées par l'environnement légal, y incluant la fiscalité.

Pour vous permettre de bien comprendre les éléments de base de la gestion des finances personnelles, nous ferons maintenant une tournée des principales valeurs disponibles pour l'atteinte des objectifs de sécurité financière et de progression financière.

## 1. Les valeurs permettant l'atteinte de l'objectif de la sécurité financière

Depuis l'époque, précisément au XVII<sup>e</sup> siècle, où les financiers anglais négociaient dans les cafés de Londres des contrats d'assurance dans le but de protéger leurs expéditions vers le Nouveau Monde, l'industrie de la sécurité financière a connu un essor fulgurant qui se poursuit de nos jours. En plus des assurances sur la personne, on trouve sur ce marché des rentes et des régimes de retraite.

Puisque ce manuel porte d'abord et avant tout sur la gestion du portefeuille de valeurs mobilières, vous vous demandez peut-être quel est le rapport entre ces produits et ceux qu'on inclut dans un portefeuille. Il y a d'abord le fait que le portefeuille de valeurs mobilières constitue un élément dans le portefeuille d'épargne et d'investissement qui contient aussi le portefeuille de produits de sécurité et le portefeuille de valeurs immobilières. Il est important de rechercher une bonne synergie entre ces trois composantes. De plus, les produits de sécurités financières sont mis en marché par des entreprises qui jouent ensuite un rôle majeurs sur les divers marchés financiers en tant qu'investisseurs institutionnels.

### A. Les assurances sur la personne

Les assurances sur la personne, soit l'assurance-vie et l'assurance-invalidité, constituent essentiellement des moyens de protection contre les difficultés financières résultant du décès d'une personne ou de la perte de capacité d'un individu à la suite d'un accident. Au fil des ans, les compagnies d'assurance ont fait preuve d'un grand sens de l'innovation et d'une grande flexibilité en introduisant régulièrement de nouveaux produits visant à répondre à l'évolution des besoins constatés auprès de leur clientèle. Voyons maintenant le fonctionnement de base d'une assurance-vie.

Considérons, à titre d'exemple, une assurance-vie entière, dont le paiement des primes est réparti sur toute la vie de l'assuré. Le capital assuré, soit la somme que reçoit le bénéficiaire au moment du décès de l'assuré, est de 200 000\$. La prime annuelle, soit la somme qui sera payée à la compagnie d'assurance, sera la même durant toute la vie de l'assuré. Notons, cependant, qu'une personne qui souscrit une telle assurance-vie à un plus jeune âge paiera une prime plus faible, parce que la compagnie d'assurance estime que, de façon générale, les assurés de ce groupe d'âge paient des primes sur une plus longue période. Comme il s'agit d'une assurance-vie entière, cette assurance comporte une valeur de rachat, ce qui signifie que l'assuré peut y mettre un terme et recevoir en retour une somme d'argent. Le tableau 1.1 présente la description d'une assurance-vie entière offerte au printemps 2014 par une compagnie connue.

### B. Les rentes

Une rente est un contrat par lequel le «rentier» reçoit de façon régulière, par exemple chaque mois, un revenu versé par l'émetteur du contrat. On peut se

TABLEAU 1.1

EXEMPLE D'UNE ASSURANCE-VIE<sup>a b</sup>

Proposition d'assurance à un candidat de sexe masculin	
<i>Type d'assurance-vie:</i>	assurance-vie entière non participante
<i>Âge à la souscription:</i>	40 ans
<i>Capital initial:</i>	200 000 \$
<i>Prime annuelle:</i>	1 908 \$
<b>Candidat</b>	
<i>Consommation de tabac</i>	jamais
<i>État de santé:</i>	bon

a. Cette proposition provient d'une compagnie active au Canada, Source :

b. Source : <http://www.insurancehotline.com/life-insurance-quotes>, consulté le 25 mars 2014

procurer une rente temporaire, qui assure des versements sur une période délimitée ou une rente viagère qui garantit des versements jusqu'au décès du rentier. Le rentier acquitte le coût de la rente, ou sa prime, en versant un montant unique ou un certain nombre de paiements faits avant que ne débute le versement des prestations. Tout comme pour l'assurance-vie, le montant de la prestation que recevra le rentier pour un même montant de capital variera en fonction de son âge. Un contrat de rente émis au nom d'un rentier plus âgé comporte des prestations d'un montant plus élevé.

Considérons, à titre d'exemple, la rente viagère simple, soit une rente dont les versements sont faits jusqu'au décès du rentier. Le tableau 1.2 présente la tarification publiée par fournisseur d'information spécialisé en mars 2014<sup>1</sup>.

### C. Les régimes de retraite

Les régimes de retraite sont des programmes d'épargne visant à préparer la retraite d'un individu ou d'un couple. Des incitatifs fiscaux permettent aux contribuables de bénéficier de déductions fiscales, c'est-à-dire de réaliser des économies d'impôt, lorsqu'ils participent à de tels régimes. Cependant, les prestations reçues au moment de la retraite, à partir des montants épargnés, constitueront alors des montants imposables.

On distingue principalement deux types de régimes de retraite: le régime de pension agréé (RPA) et le régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Le ré-

<sup>1</sup>. Source: [www.cannex.com](http://www.cannex.com)

TABLEAU 1.2

## EXEMPLES DE RENTES VIAGÈRES

<b>Rentes: Rente viagère simple, 10 ans de versements garantis</b>							
<b>Institution financière</b>	<b>Âge au moment de la souscription</b>						
	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>65</b>	<b>69</b>	<b>70</b>	<b>75</b>	<b>80</b>
BMO Assurance	446.01	489.52	547.98	603.32	619.16	709.73	793.86
Canada Vie	448.20	505.46	547.54	591.26	619.82	686.97	772.04
Desjardins Séc. financ.	439.30	485.67	544.85	601.39	616.66	687.90	769.10
Empire Life	463.62	502.84	550.75	595.82	608.35	680.92	778.90
Equitable Life	464.87	506.17	561.22	607.72	620.77	653.16	701.95
Great-West Life	448.20	505.46	547.54	591.26	619.82	686.97	772.04
London Life	448.20	505.46	547.54	591.26	619.82	686.97	772.04
Manuvie	412.75	449.10	498.46	544.38	559.78	634.63	729.50
RBC Assurance-vie	431.63	474.74	539.74	599.16	614.94	701.66	786.79
Standard Life	440.37	483.05	537.79	590.31	604.50	646.28	719.54
Sun Life	438.24	490.41	555.40	614.67	630.54	712.05	792.29

Revenu mensuel basé sur un capital constitutif de 100 000\$ (non enregistré).  
Les prestations débutent dans 1 mois.

Source : CANNEX le 25 mars, 2014 à 00:12:14 ET.

gime de pension agréé, ou fonds de pension, est un programme d'épargne fréquemment offert aux employés d'une entreprise. Il s'agit habituellement d'un ensemble de dispositions qui font l'objet de négociations entre l'employeur et le syndicat dans le cadre de la convention collective. La participation à un RPA est généralement obligatoire, lorsqu'un tel régime est offert à la catégorie d'employés à laquelle on appartient. Généralement, les régimes agréés de pension sont des régimes à frais partagés, ce qui signifie que l'employeur et les employés y contribuent dans les proportions prévues dans l'entente constituant le régime.

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) représente, par ailleurs, un programme individuel d'épargne visant à préparer la retraite. Chaque contribuable tirant des revenus d'emplois, de location ou d'entreprise a la possibilité de souscrire à un tel régime et d'obtenir les avantages fiscaux qui y sont rattachés. Le grand battage publicitaire auquel on assiste à leur sujet au cours des mois de janvier et de février témoigne de leur popularité auprès de contribuables. Selon un sondage mené pour le compte de BMO en novembre 2013, 64% des Canadiens âgés de 18 ans et plus détiennent un REER et y ont cotisé un montant moyen de 3544\$ pour l'année d'imposition 2012<sup>2</sup>.

Les valeurs permettant l'atteinte de l'objectif de la sécurité financière constituent un gigantesque marché auquel s'intéressent à des degrés divers toutes les entreprises de l'industrie des services financiers. Le tableau 1.3 présente en un coup d'œil les différentes valeurs disponibles sur le marché et mentionne les intermédiaires qui participent à leur distribution.

TABLEAU 1.3

TABLEAU SYNTHÈSE DES VALEURS PERMETTANT L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Valeurs	Description	Intermédiaires
<i>Assurance-vie</i>	Moyen de protection contre les difficultés financières résultant du décès d'un individu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cabinets en assurances de personnes mis sur pied des compagnies d'assurance et des courtiers</li> <li>* Représentant en assurance de personnes (conseiller en sécurité financière)</li> <li>* Représentant en assurance collective de personnes</li> </ul>
<i>Rentes</i>	Contrat prévoyant le versement d'un revenu à un rentier pour une période déterminée ou pour le reste de ses jours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• courtiers et agents d'assurance-vie</li> <li>• courtiers en rentes</li> </ul>
<i>Régimes de retraite</i>	Programme d'épargne visant à préparer la retraite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• banques et caisses populaires</li> <li>• compagnies de fiducie</li> <li>• courtiers en épargne collective (fonds d'investissement)</li> <li>• Conseillers en sécurité financière (courtiers et agents d'assurance-vie)</li> <li>• Courtier en placement (courtiers en valeurs mobilières)</li> </ul>

## 2. Les valeurs permettant l'atteinte de l'objectif de la progression financière

Une fois sa sécurité financière assurée, un individu ou un ménage désirera utiliser ses ressources financières dans des investissements qui lui permettront d'ac-

<sup>2</sup> Site consulté le 25 mars 2014 : <http://nouvelles.bmo.com/press-releases/quatrieme-sondage-annuel-de-bmo-sur-les-reer-plu-tsx-bmo-201401100921123003>

croître ses actifs. Plusieurs avenues sont alors à la portée de l'investisseur. Il peut d'abord opter pour des certificats de dépôt ou de placement émis par les banques, caisses et compagnies de fiducie. L'investisseur à la recherche de rendements plus élevés et disposé à accepter le niveau de risque plus élevé qui leur est associé pourra opter pour des unités de participation dans des fonds d'investissement. L'investisseur plus aguerri, disposant des ressources suffisantes, pourra constituer lui-même un portefeuille de valeurs mobilières. Le marché immobilier constitue un autre choix auquel une proportion importante d'investisseurs ont recours.

### A. Les certificats de placement

Disponibles dans les banques, les caisses populaires et les compagnies de fiducie, les certificats de placement permettent d'obtenir un revenu d'intérêt fixe pour une période pouvant varier entre 30 jours et 5 ans. Ce type de placement est disponible pour des montants minimums variant de 500\$ à 5 000\$, selon les échéances et l'émetteur. On distingue le dépôt à terme et le certificat de placement garanti. Le dépôt à terme est disponible pour des échéances variant de 30 jours à 5 ans. Bien qu'une telle décision entraîne une pénalité d'intérêt, le détenteur peut demander à être remboursé avant l'échéance.

Le certificat de placement garanti est disponible pour des échéances variant entre 1 an et 5 ans. L'épargnant ne peut récupérer son capital avant l'échéance.

### B. Les fonds d'investissement

Les fonds d'investissement ou fonds mutuels sont des unités de participation dans des fonds généralement constitués de valeurs mobilières. En optant pour ce véhicule de placement, l'investisseur confie le placement de ses épargnes à des investisseurs professionnels au service du fonds. Il souhaite obtenir un rendement plus élevé que celui offert sur les certificats de placement, mais il n'a aucune garantie à ce sujet, puisque son rendement dépendra de l'évolution des marchés de valeurs mobilières. Le rendement d'un fonds mutuel prend la forme de revenu de dividende et de plus-value du capital.

### C. Les valeurs mobilières disponibles par l'intermédiaire des maisons de courtage en valeurs mobilières

L'investisseur disposant d'une certaine base financière et d'une connaissance du fonctionnement des marchés financiers (après avoir terminé ce cours, par exemple!) pourra décider d'assumer lui-même la gestion de son épargne en ouvrant un compte dans une maison de courtage. Les principales valeurs qu'il pourra inclure dans son portefeuille sont:

1. *Les obligations*, soit des titres de dettes émis par les gouvernements et par les grandes compagnies.
2. *Les actions*, soit des titres de propriété dans une compagnie. Les actions offrent la possibilité de toucher des revenus de dividendes et de réaliser une plus-value du capital. On distingue d'un point de vue juridique les actions ordinaires et les actions privilégiées. Alors que les actions ordinaires com-

portent généralement un droit de vote, les actions privilégiées n'en offrent habituellement pas, mais un montant fixe de dividende leur est presque toujours rattaché.

3. *Les bons de souscription*, soit des titres donnant à leur détenteur le droit de se porter acquéreur d'une action de la compagnie émettrice à un prix prédéterminé jusqu'à l'expiration d'un délai.
4. *Les options*, soit des contrats donnant à leurs détenteurs la possibilité d'acheter ou de vendre une valeur à prix prédéterminé jusqu'à l'expiration d'un certain délai. On négocie sur les bourses nord-américaines des options portant sur les valeurs suivantes: actions, obligations gouvernementales, denrées, indices boursiers. Les contrats d'options se négocient exclusivement entre investisseurs, sans intervention des émetteurs des valeurs sous-jacentes.

Ces valeurs peuvent se négocier sur deux marchés distincts, soit le marché boursier, soit le marché hors bourse, c'est-à-dire un réseau sophistiqué de communications qui met les principales maisons de courtage canadiennes en relation les unes avec les autres. Bien que moins connu, le marché hors bourse est beaucoup plus important quant au volume de transactions que le marché boursier. Cette situation s'explique essentiellement par le fait que ce marché assure la distribution de l'ensemble de la dette obligataire du Canada et des provinces.

#### D. Les valeurs immobilières

L'investissement dans des valeurs immobilières représente une part importante de l'actif moyen des ménages canadiens et québécois, soit près de 38% d'après les données de la comptabilité nationale pour 2010<sup>3</sup>. Cela tient, bien sûr, au fait que l'acquisition d'une résidence principale constitue pour plusieurs familles ou ménages l'investissement le plus important qu'ils font au cours de leur vie.

Les valeurs que l'on trouve sur le marché immobilier sont les maisons unifamiliales, les immeubles à logements, les terrains et les petites entreprises commerciales.

#### E. La distribution des valeurs permettant l'atteinte de l'objectif de progression financière

Les valeurs permettant l'atteinte de l'objectif de la progression financière que nous avons évoquées dans cette section constituent en fait autant de marchés distincts où l'on trouve différents types d'intermédiaires. Notons cependant que le phénomène du décloisonnement des institutions financières a déjà eu sur ces différents marchés des conséquences notables. On a en effet assisté, ces dernières années, à la disparition des entraves légales qui empêchaient les entreprises à l'œuvre dans l'un ou l'autre des quatre grands secteurs de la finance,

---

<sup>3</sup>. STATISTIQUE CANADA, Tableau 378-0051 : Comptes du bilan national, particuliers et entreprises individuelles, annuel (dollars), CANSIM (base de données), E-STAT (distributeur).

soit les banques, les fiducies, l'assurance et les courtiers en valeurs mobilières, d'étendre leurs activités à l'extérieur de leur sphère traditionnelle.

Le tableau 1.4 présente un résumé des différents marchés sur lesquels l'investisseur peut se procurer des valeurs qui lui permettront d'atteindre son objectif de progression financière.

TABLEAU 1.4

TABLEAU SYNTHÈSE DES VALEURS PERMETTANT L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE LA PROGRESSION FINANCIÈRE

	<b>Le marché des valeurs mobilières<sup>a</sup></b>	<b>Les institutions émettant des titres de placement</b>	<b>Le marché immobilier</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• obligations (hb)</li> <li>• actions</li> <li>• bons et droits de souscription</li> <li>• options (b)</li> <li>• contrat à terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dépôt à terme</li> <li>• certificat de placement garanti</li> <li>• unité de participation dans un fonds d'investissement ou fonds mutuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• immeubles résidentiels, commerciaux ou industriels</li> <li>• terrains</li> <li>• petites entreprises non incorporées</li> </ul>
<i>Intermédiaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courtiers en valeurs mobilières (courtiers en placement)</li> <li>* Représentant en placement (offre les titres, pas les conseils)</li> <li>* Représentant inscrit (offre titres et conseils)</li> <li>* Représentant en dérivés (options et contrats à terme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les banques</li> <li>• les caisses populaires</li> <li>• les compagnies de fiducie</li> <li>• les courtiers en épargne collectives (entreprises gestionnaires de fonds d'investissement)</li> <li>* Représentant de courtier en épargne collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les agents immobiliers.</li> <li>• les entrepreneurs du secteur de la construction immobilière.</li> <li>• transactions sans intermédiaire</li> </ul>

a. La mention hb signifie que cette valeur se négocie uniquement hors bourse, alors que la mention b identifie une valeur qui n'est négociée qu'en bourse. L'absence de mention signifie que cette valeur se négocie sur les deux types de marchés.

